



du Marais poitevin *Une autre vie s'invente ici*

Extrait du Registre des délibérations du 11 juin 2025

Date de publication : 23 juin 2025	Nombre de délégués en exercice : 118
Date de convocation : 26 mai 2025	Nombre de délégués présents ou <i>représentés</i> : 64 (605 voix) Votes (nbre voix) : Pour : 605 - Contre : 0 - Abstention : 0

Le 11 juin 2025, le comité syndical du Syndicat mixte du Parc naturel régional du Marais poitevin, légalement convoqués, s'est réuni à Luçon (85), sous la présidence de Pascal DUFORESTEL.

Etaient présents ou *représentés* :

Au titre des communes de Charente-Maritime :

Anais : Laetitia REMETTER; Charron : Laura MILLET; Courçon : Florencé GUIBERTEAU; Ferrières : Jenny MORTAGNE; Marans : Romuald QUIRION; Villedoux : Daniel BOURSIER

Au titre des communes des Deux-Sèvres :

Arçais : Philippe LEYSSENE; Bessines : Alain LUSSEAU et Gérard RENAUDET; Epannes : Isabelle GAUTIER; Magné : Catherine TROMAS; Mauzé-sur-le-Mignon : Patrick RABALLAND; Niort : Elmano MARTINS; Prin Deyrançon : Olivier D'ARAUJO; Saint Georges de Rex : Laurence LE MOIGNE; Saint Hilaire la Palud : François BONNET; Saint Symphorien : David ROUGER; Vallans : Olivier CAILLE; Le Vanneau-Irleau : Bruno CARDINAUD

Au titre des communes de Vendée :

L'Aiguillon-La Presqu'île : Laurent HUGER; Auchay-sur-Vendée : Michel HERAUD; Benet : Sylvie GRIFFON; La Bretonnière-La Claye : Jean-Pierre PELLENNEC; Chaillé-les-Marais : Antoine METAIS; Damvix : Yannick MOREAU; Fontenay-le-Comte : Anne HUETZ; L'Île d'Elle : Fabien BILLARD; Lairoux : Pierre CHABOT; Le Langon : Jacqueline ARRESTAYS; Liez : Rodolphe BLONDELLE; Longeville-sur-Mer : Thierry MONNIER; Luçon : Francis VRIGNAUD; Mareuil sur Lay Dissais : Thierry COUILLAUD; Le Mazeau : Bernard BORDET; Montreuil : Agnès BARNAUD; Rives d'Autise : Florent BAUDON; Rosnay : Hubert MACQUINEAU; Saint Benoist sur Mer : Daniel NEAU; Saint Denis du Payré : Gaëlle FLEURY; Saint Pierre le Vieux : Christian HENRIET; Sainte Radegonde des Noyers : Paul BOURNEL et Jacques TRAVAUX; Saint Vincent sur Graon : Jannick RABILLÉ; Triaize : Didier JOUSSEAUME et Guy BARBOT; Les Velluire sur Vendée : Sandrine JACQUAT; Vix : Pascal BETAU, Vouillé-les-Marais : Dominique GARREAU

Au titre des EPCI :

Communauté de Communes Aunis Atlantique : Jean-Pierre SERVANT; Communauté de Communes Pays de Fontenay-Vendée : Stéphane BOUILLAUD; Communauté de Communes Vendée Grand Littoral : Daniel NEAU; Communauté de Communes Pays de Fontenay-Vendée : Stéphane BOUILLAUD; Communauté de Communes Sud Vendée Littoral : David MARCHEGAY; Communauté de Communes Vendée Sèvre Autise : Gilles BOUTEILLER

Au titre du Conseil régional Nouvelle-Aquitaine : Pascal DUFORESTEL, Rémi JUSTINIEN, Guillaume RIOU, Magarita SOLA

Au titre du Conseil régional des Pays de la Loire : Philippe BARRE, Lydie BERNARD, Yveline THIBAUD

Au titre du Conseil départemental de la Charente-Maritime : Valérie AMY-MOIE

Au titre du Conseil départemental des Deux-Sèvres : Philippe MAUFREY, Séverine VACHON

Au titre du Conseil départemental de la Vendée : Arnaud CHARPENTIER, Laurent FAVREAU, Leslie GAILLARD, Stéphane GUILLON

Assistaient également les partenaires associés avec voix consultative :

Chambre d'agriculture de Vendée : Jérôme BIRE et Xavier TURPAUD, Chambre d'agriculture des Deux-Sèvres : Ludovic JARRIAULT, France Nature Environnement 85 : Yves LE QUELLEC, Collectif des 3 fédérations départementales de pêche : Olivier MOUY

Budget annexe développement économique : Affectation du résultat de l'exercice 2024



Parc naturel régional du Marais poitevin • 2, rue de l'église • 79510 Coulon • Tél. 05 49 35 15 20
correspondance@parc-marais-poitevin.fr • pnr.parc-marais-poitevin.fr



Affectation du Résultat de l'Exercice 2024 Budget annexe Développement économique

Contexte

Considérant les éléments du compte administratif 2023 du budget annexe Développement économique, qui font apparaître un déficit de fonctionnement de clôture de 23 805,98 € et un déficit d'investissement de clôture de 798 051,43 €.

Il est proposé d'affecter :

- Au chapitre 002 en dépenses de fonctionnement, le déficit pour 23 805,98 € €,
- Au chapitre 001 en dépenses d'investissement, le déficit de clôture pour 798 051,43 €.

Après en avoir débattu, le comité syndical :

Décide

- De reporter le solde d'exécution de la section de fonctionnement de 23 805,98 € € en dépenses et de l'inscrire au budget supplémentaire 2025 sur la ligne budgétaire 002 ;
- D'inscrire en dépenses au budget supplémentaire 2025, le solde d'exécution de la section d'investissement de 798 051,43 € sur la ligne 001.

Fait et délibéré les jours, mois et an que dessus

Le Président,

